

Assemblée nationale- Séance du mardi 10 juillet 2012

Règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2011 (1)

Et

Débat d'orientation budgétaire pour 2013 (2)

(1) Explication de vote de la motion de renvoi en commission

Mme la présidente. Dans les explications de vote, la parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Pierre-Alain Muet. En voyant notre collègue Chartier monter à la tribune, je pensais qu'il défendrait une motion de rejet préalable, mais il n'en a pas eu le culot. Je le comprends. Qu'est-ce, au fond, que cette loi de règlement ? C'est le constat de votre bilan, le constat de la situation calamiteuse de nos finances publiques. Vous en portez, vous, ancienne majorité, l'essentiel de la responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*) En dix ans, vous avez doublé la dette de notre pays.

...Vous vous vantez aujourd'hui d'un déficit ramené à 5,2 % du PIB, mais quel est le déficit de nos voisins allemands, qui ont aussi subi la crise, comme nous, peut-être même plus que nous, car ils sont plus ouverts à l'échange international ? 1 % ! Quel est le déficit de l'ensemble de la zone euro ? 3,8 % ! Pourquoi donc notre déficit est-il de 5,2 % du PIB, quand celui de la zone euro est de 3,8 % et celui de l'Allemagne de 1 % ?

La réponse est simple. Avant la crise, en 2005, l'Allemagne connaissait comme nous, mais encore plus que nous, un déficit excessif, son déficit était de 3,5 % du PIB ; simplement, elle a ramené son déficit à zéro à l'été 2008, avant la crise. Aujourd'hui, elle se retrouve naturellement à 1 %, quand nous sommes à 5,2 %.

Qu'a fait le précédent gouvernement ? Qu'a fait la précédente majorité ? Après une petite discussion, vite expédiée, lors de l'examen de la loi de règlement et du débat d'orientation budgétaire, vous vous êtes empressés de dépenser 15 milliards d'euros sous la forme d'un paquet fiscal, dont le montant est aujourd'hui de 11 milliards dans nos comptes, car vous avez corrigé un certain nombre de mesures.

J'entends le président de la commission des finances nous dire que la règle d'or c'est de réduire le déficit structurel.

M. Patrick Ollier. Votre temps de parole est de deux minutes !

M. Pierre-Alain Muet. Voulez-vous que je vous rappelle le niveau du déficit structurel des cinq années écoulées ? En 2007, 3,3 % ; en 2008, 3,5 % ; en 2009, 4,5 % ; en 2010, 4,8 % ; en 2011, 3,9 %.

Plusieurs députés du groupe UMP. Deux minutes !

M. Pierre-Alain Muet. Jamais vous n'avez ramené le déficit structurel au-dessous de 3 % ! Pas une seule fois !

Plusieurs députés du groupe UMP. Deux minutes !

M. Pierre-Alain Muet. Mes chers collègues, vous devriez donc faire preuve d'un peu de modestie, car la situation calamiteuse qu'il va falloir redresser, que cette majorité va redresser dans la justice, c'est le fruit d'une politique irresponsable et injuste, que vous avez conduite pendant cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Discussion générale

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Madame la présidente, messieurs les ministres, mes chers collègues, je commencerai par dire à Mme Pecresse que, contrairement à ce qu'elle pense, M. Moscovici a eu parfaitement raison de dire que la droite n'avait rien fait pour réduire les déficits, comme le montre d'ailleurs le rapport de la Cour des comptes qui soutient l'analyse de cette loi de règlement.

Vous nous dites avoir considérablement réduit le déficit en 2011. Certes, le déficit de l'État passe de 148,8 milliards à 90,7 milliards. Mais, dans le déficit de 2010 – nous en avons longuement discuté à l'époque –, il y avait 30 milliards de déficit fictif, c'est-à-dire d'investissements dits « d'avenir » pour lesquels 30 milliards étaient inscrits au budget, alors qu'un seul a été dépensé. Évidemment, sans ces investissements d'avenir, le déficit baisse déjà de 30 milliards.

Ce n'est pas tout. Il y avait un plan de relance, qui a disparu ; il y avait des mesures transitoires qui ont servi à réduire le déficit. Ainsi, lorsque la Cour des comptes joue son rôle, elle conclut qu'il ne s'agit pas d'une réduction de 59 milliards du déficit en 2011, mais seulement d'une réduction de 10 milliards du déficit structurel.

Je citerai un autre chiffre : le déficit des administrations publiques en 2011 s'élève à 5,2 %. Et Mme Pecresse de crier au miracle puisqu'il s'élevait à 7,1 % l'année précédente ! La Cour des comptes fait son travail, décompose ce qui relève de mesures transitoires de ce qui est une véritable réduction du déficit. Que trouve-t-elle ? Il y a seulement une réduction du déficit structurel de 0,8 point. Ce n'est pas un exploit ! C'était simplement nécessaire quand on sait que, pendant cinq ans, le déficit structurel de la France est resté supérieur à 3 %, ce qui ne s'était jamais vu dans l'histoire.

Cette réduction de 0,8 %, on pourrait se dire, à vous écouter, Mme Pecresse, qu'elle a consisté en des réductions de dépenses ou en une maîtrise des dépenses. Eh bien non ! Elle ne résulte

Pierre Alain Muet AN Loi de règlement et Débat d'orientation des finances publiques - juillet 2012

que de la hausse des prélèvements. Car, dans ce domaine, vous tenez de beaux discours, mais vous avez été les champions de la hausse des prélèvements ! Vous avez inventé une trentaine d'impôts et vous aviez prévu d'augmenter encore la TVA – nous allons d'ailleurs abroger cette mesure. Vous avez même failli à une époque taxer les poissons, les crustacés et les mollusques si l'Europe ne vous en avait pas empêchés ! Ce qui est certain, c'est que, comme le dit la Cour des comptes, la réduction structurelle des dépenses a été nulle en 2011. Voilà la réalité !

Mais prenons un peu de recul et revenons sur le déficit de 5,2 % en 2011. Certes, il y a eu la crise. Mais tous les pays européens l'ont traversée, comme l'Allemagne, notre premier partenaire. Or le déficit de l'Allemagne est de 1 % en 2011 et celui de la zone euro de 3,8 %. Pourquoi ? Quand on observe les graphiques de la Cour des comptes ou du rapport du rapporteur général, on constate un extraordinaire parallélisme de l'évolution des déficits sur la période 2007-2011. Cela permet de comprendre que si la France est à 5,2 % quand l'Allemagne est à 1 %, c'est parce qu'elle a abordé la crise, à l'été 2008, avec un déficit de ses finances publiques de plus de 3,3 %, alors que l'Allemagne était revenue à 0 %. Et c'est cette dérive que nous retrouvons aujourd'hui.

En 2007, à l'époque où tous les pays européens réduisaient leur déficit et où l'Allemagne ramenait le sien à zéro, que faisait la France ? Elle s'offrait un paquet fiscal de 15 milliards d'euros ! Cela se traduit aujourd'hui encore dans nos comptes par 11 milliards parce que, entre-temps, vous avez – heureusement ! – supprimé un certain nombre de mesures absurdes et injustes qui y figuraient. Cela étant, il en reste encore beaucoup. Et pendant que vous agissiez ainsi, les autres pays européens réduisaient leur déficit.

Si la France est dans cette situation calamiteuse, c'est parce qu'au moment où il fallait réduire les déficits, c'est-à-dire quand la croissance était là, vous les avez laissés dériver. Le résultat est là : quand on observe ce qui se passe chez nous et chez nos partenaires, on constate que la dette continue à exploser en France, où elle a augmenté de 3,7 points en 2011 alors que, dans six États européens, et notamment en Allemagne, elle se réduit.

En 2005, l'Allemagne avait un déficit supérieur à celui de la France, avec 3,5 % du PIB ; elle avait aussi une dette supérieure à celle de notre pays. Aujourd'hui, l'Allemagne, avec un déficit de 1 %, a réduit sa dette, qui est inférieure à la nôtre. Voilà la réalité de nos comptes !

On observe que la France est quasiment le seul pays européen à avoir un solde primaire aussi fortement déficitaire. Vous me direz : « Cela a été pire ! On a réduit ce déficit ! » Oui, cela a été pire ! En 2009, le gouvernement précédent finançait la moitié des dépenses du budget général par l'emprunt, ce qui ne s'était jamais vu dans notre histoire.

M. Dominique Baert, C'est vrai !

M. Pierre-Alain Muet. Aujourd'hui, certes, vous en financez ainsi une moindre partie : tous les intérêts de la dette, toutes les charges d'intérêt, et une fraction des dépenses courantes. Alors, c'est vrai, c'est mieux que cela n'a été ! Cela n'en reste pas moins une situation catastrophique.

Il n'y a pas que les chiffres de la dette et des déficits. S'agissant des mesures fiscales appliquées depuis cinq ans, voire dix, je me reporte à l'excellent rapport de notre rapporteur général, et je vous invite à consulter le rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques à la page 5, qui donne le détail des augmentations et des baisses d'impôts de 2002 à 2011.

Les cotisations sociales ont fortement augmenté – de 0,6 point de PIB ; la CSG et la CRDS ont, quant à elles, augmenté de 0,4 point de PIB ; les impôts sur les salariés et la main-d'œuvre de 0,4 point également. En revanche, l'impôt sur les sociétés a baissé de 0,4 point de PIB, ainsi que l'impôt sur le revenu.

Au regard de ces chiffres, qui reflètent l'état actuel de nos impôts, on constate que vous avez continué à multiplier les niches fiscales et sociales, à faire en sorte que l'impôt sur le revenu se réduise comme une peau de chagrin et que l'impôt sur les sociétés soit mité par de nombreuses niches. La conséquence, c'est que l'impôt sur le revenu, aujourd'hui, a « rétréci » – c'est la moitié de la CSG – et qu'il est devenu dégressif pour les très hauts revenus. Au commencement de l'échelle, pour les seuls revenus salariaux, le taux de fiscalité effective augmente. Mais lorsqu'on arrive aux contribuables aisés qui perçoivent beaucoup de revenus du capital, c'est une baisse du taux d'imposition que l'on observe. Le taux effectif d'imposition des 1 000 plus hauts revenus, qui devrait avoisiner 40 % – la tranche marginale étant aujourd'hui à 41 % – n'est que de 25 %.

Et quand on monte encore plus haut et qu'on prend les dix plus hauts revenus, c'est moins de 20 %.

Pourquoi ? Parce que notre impôt est mité par une série de niches fiscales qui le rendent profondément injuste. Alors oui, il y aurait besoin d'une réforme radicale ! D'une certaine façon, elle est amorcée par le collectif budgétaire, dont les premières mesures consistent non à inventer des impôts supplémentaires, comme vous l'aviez fait en votant le relèvement de la TVA, que nous allons annuler, mais à supprimer les dispositifs injustes et inefficaces que sont les niches.

...C'est la seule façon de réduire le déficit sans peser sur la croissance.

Il en va de même de l'impôt sur les sociétés. On pense couramment que toutes les sociétés, en France, paient 33 % d'impôt sur les sociétés, puisque c'est le taux ; oui, c'est le taux théorique, celui qui s'applique aux PME, mais pas du tout celui qui s'applique aux grandes entreprises ; au-delà de 2 000 salariés, le taux effectif n'est que de 12 %, et encore plus haut dans l'échelle, pour les sociétés du CAC 40, ce n'est plus que 8 %. Pourquoi ? Parce que, là aussi, l'impôt est complètement mité par des niches fiscales.

Les premières mesures de justice et de redressement consisteront donc à réduire les injustices en réduisant les niches. Et puisque j'arrive à la fin de mon temps de parole, je me contenterai de dire une seule chose : avec cette loi de règlement, nous tournons la page de la politique injuste, inefficace et irresponsable menée ces dernières années, qui a conduit notre économie dans la situation où elle se trouve. Ce sera le rôle de ce gouvernement et de cette majorité de redresser notre pays dans la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

(2) Débat d'orientation budgétaire pour 2013 (2)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le président, messieurs les ministres, monsieur le rapporteur général, mes chers collègues, la situation de notre pays tient en trois mots : explosion de la dette, qui a doublé en dix ans ; explosion du chômage, avec un million de chômeurs supplémentaires en quelques années ; déficit abyssal du commerce extérieur, alors même qu'il était assez nettement excédentaire – d'une vingtaine de milliards d'euros – il y a moins de dix ans. Face à cette situation, on peut, comme l'a fait le gouvernement précédent, se concentrer sur la seule réduction des déficits publics ; c'est très exactement ce qu'on appelle une politique d'austérité. C'est croire que l'on peut réduire les déficits simplement en se concentrant sur la réduction des dépenses, sur l'augmentation des recettes, sans rien faire par ailleurs.

Pour notre part, nous pensons au contraire que, pour réduire le déficit des finances publiques, il faut réduire en même temps les trois déficits dont souffre notre pays : bien sûr, le déficit public, mais aussi le déficit d'emplois et de pouvoir d'achat, ainsi que le déficit extérieur. Il s'agit d'avoir une politique qui s'attaque à la fois aux trois, même si ce n'est pas exactement dans le même temps, car on sait bien que le redressement de la compétitivité s'étalera sur plusieurs années, que la priorité c'est l'emploi et la demande, laquelle fléchit énormément en ce moment ; et que, à plus long terme, il faudra consolider la réduction des déficits. C'est en tout cas cet effort global qui permettra de réduire les déficits.

Pour réduire le déficit des finances publiques sans peser sur la croissance, il faut éviter les augmentations générales d'impôt, comme la hausse de la TVA qu'avait prévue la droite. Il faut supprimer tous ces dispositifs inefficaces et injustes – Dieu sait s'ils sont nombreux dans notre fiscalité du revenu et notre fiscalité des sociétés – qui les mitent complètement. Ainsi peut-on à la fois réduire le déficit, avec des recettes fiscales, et rendre notre impôt plus juste, plus simple et plus clair ; cette suppression aurait donc deux effets positifs.

Il faut s'attaquer au déficit d'emplois et de pouvoir d'achat. Pour cela, il faut commencer par supprimer cette arme de destruction massive de l'emploi qu'est la subvention aux heures supplémentaires, mesure dont je crois qu'elle restera dans l'histoire comme l'une des plus absurdes qui soient. Elle aurait pu, certes, avoir un sens dans un autre contexte économique, mais elle est totalement absurde dès lors que notre pays connaît un chômage de masse. Il faut aussi – j'ai entendu avec plaisir le ministre des finances l'évoquer – agir directement sur l'emploi, notamment grâce à des emplois aidés et par la mise en place, lors de la discussion budgétaire, des emplois d'avenir et des contrats de génération.

Il faut agir sur le pouvoir d'achat directement, en augmentant le SMIC, en augmentant l'allocation de rentrée scolaire, et, surtout, grâce à l'emploi. On le sait bien : ce qui fait la hausse du revenu, c'est, pour l'essentiel, la hausse de l'emploi.

Enfin, s'attaquer au déficit de compétitivité, c'est mener une politique constante de réindustrialisation de notre pays, avec le financement d'une banque publique d'investissement en relation avec les régions, de façon à remédier au sein de nos pôles de compétitivité à notre principale défaillance en matière industrielle : l'insuffisante croissance de nos PME. Nos PME doivent pouvoir grandir comme elles le font en Allemagne.

J'ai entendu avec intérêt le ministre des finances parler de l'Europe. Celle-ci s'enfonçait depuis plusieurs années, c'est vrai, dans des politiques d'austérité qui n'étaient pas sans rappeler les politiques menées en Europe dans les années trente, après la crise de 1929. Le changement impulsé par le Président de la République n'est pas seulement un changement de discours, même si, effectivement, l'Europe parle désormais de croissance, alors qu'elle avait oublié ce mot ; elle prend aussi des mesures, dont le montant est de 1 % du PIB, ce qui est considérable : c'est l'équivalent du budget européen. Voilà un changement décisif.

Monsieur le ministre, vous avez parlé de trois principes. Le principe de sincérité, tout d'abord, consiste à ajuster les budgets sur la prévision établie par le consensus des économistes. S'agissant, ensuite, du principe de concertation, ce qui se passe en ce moment dans notre pays – je parle bien sûr de la conférence sociale – constitue aussi un changement majeur dans notre pays ; cela aura sans doute des répercussions importantes à terme. Enfin, le pragmatisme implique la fin de cette politique absurde, elle aussi, de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, une politique désobligeante pour notre fonction publique, quand on connaît la qualité de nos fonctionnaires, et dont les fruits, en termes budgétaires, sont tellement dérisoires ; il est temps d'en terminer avec cette politique.

Enfin, dans le prolongement de ce que je disais à propos de la RGPP, la compétitivité d'une nation, on le sait très bien, repose, pour l'essentiel, sur des services publics efficaces. À l'heure de la mondialisation, on peut reproduire partout dans le monde une usine moderne mais, si on veut qu'elle fonctionne, il faut des services publics efficaces, il faut des infrastructures, il faut un système de formation, il faut un système de sécurité sociale ; tout ce qui fait le développement économique, c'est, en grande partie, l'efficacité du secteur public. C'est pourquoi il est temps de tracer un autre chemin pour la France et, comme l'a fait le Président de la République, un autre chemin pour l'Europe. C'est tout simplement ce que vous nous proposez aujourd'hui.

...Quand on comprend que la solidarité et la confiance sont des facteurs majeurs d'efficacité économique,...cela produit ses effets. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)